



VILLE DE BATHURST
RÉUNION PLÉNIÈRE
PROCÈS-VERBAL

le lundi 9 février 2026
18 h 30
Salle du conseil - Hôtel de Ville

Présences

K. Chamberlain, mairesse
D. Knowles, maire adjoint
P. Anderson, conseillère
D. Branch, conseiller
S. Brunet, conseiller
R. Hondas, conseiller
J.-F. LeBlanc, conseiller
S. Legacy, conseiller
M. Skerry, conseiller
M. Willett, conseiller

Fonctionnaires

T. Pettigrew, directeur général
A. Parker, greffière municipale
J.-S. Chiasson, agent de communications
L. Foulem, directeur des communications
corporatives
M. A. LaPlante, directeur senior des services
législatifs
S. Morton, directrice senior des services
corporatifs
C. Roy, administratrice exécutive

1. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2. ARRÊTÉS MUNICIPAUX

2.1 Arrêté portant sur les procédures du conseil municipal de la Ville de Bathurst

Les membres du conseil examinent une demande de décision visant à obtenir l'approbation de modifications à l'arrêté portant sur les procédures du conseil municipal. Ces modifications, de nature administrative et procédurale, visent à améliorer la clarté, l'efficacité, la cohérence et la transparence des travaux du conseil, conformément à la *Loi sur la gouvernance locale*. Il entrera en vigueur après les élections au printemps.

Les modifications proposées comprennent :

- L'adoption du « Robert's Rules of Order » comme autorité procédurale applicable : *le Conseil a donné son accord.*
- L'autorisation du maire à voter conformément à la législation en vigueur : *la majorité a convenu que le maire devrait voter.*
- Le changement de l'heure de début des réunions ordinaires du Conseil : *le Conseil a convenu de maintenir l'heure actuelle à 18 h 30.*
- Précision que les audiences publiques se tiendront lors de réunions distinctes, avant les réunions publiques du Conseil : *le Conseil a donné son accord.*
- Précision des procédures relatives à l'adoption des arrêtés municipaux et au traitement des motions : *le Conseil a donné son accord.*

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 02.

Amy-Lynn Parker, GREFFIÈRE MUNICIPALE